

Édition 2011

De grands projets pour les petites entreprises

Ce que fait l'UE pour les PME



Commission européenne
Entreprises et industrie

Le portail européen à destination des PME

Vous voulez savoir ce que l'UE fait pour stimuler les petites entreprises en Europe et sur le marché mondial et ce qu'elle peut faire pour votre propre entreprise?

Disponible en 21 langues, le portail européen à destination des PME rassemble toutes les informations fournies par l'UE sur et pour les PME, allant des conseils pratiques aux questions politiques, des points de contact locaux aux liens de mise en réseaux.

Argent, partenaires et contrats publics

- Obtenir un financement
- Partenaires commerciaux et contrats publics

Tirer le meilleur parti du marché


- Règles du marché européen
 - Secteurs d'activité
 - Ressources humaines
- Innovation, recherche et copyright
- Environnement et entreprises
 - Commerce hors de l'UE

Politique européenne en faveur des PME et statistiques

- Politique européenne en faveur des PME
 - Faits et chiffres

Soutien

- Aide à la traduction et aide linguistique
- Points de contact et services de soutien



EUROPE DIRECT est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>). Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2011

ISBN 978-92-79-18958-6

doi:10.2769/10581

© Union européenne, 2011

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ SANS CHLORE (PCF)

«Les PME constituent un élément clé de la relance économique de l'Union européenne. C'est pourquoi il est essentiel de les soutenir autant que possible. Telle est la vocation du SBA: aider les PME à accéder plus facilement aux financements et aux marchés tout en allégeant leurs charges administratives.»

Antonio Tajani, Vice-président de la Commission européenne, chargé de l'industrie et l'entrepreneuriat



L'Europe et votre entreprise

Pourquoi venir en aide aux PME?

L'Europe compte 23 millions de petites et moyennes entreprises (PME), qui forment l'épine dorsale de son économie. Plus de 98% des entreprises européennes sont des PME. Celles-ci fournissent deux tiers de l'ensemble des emplois du secteur privé et nous leur devons 80% des nouveaux emplois créés au cours des cinq dernières années.

Cependant, les temps sont durs pour les petites entreprises. Elles ont besoin d'aide pour surmonter la tourmente dans laquelle les ont plongées les problèmes de trésorerie, les charges administratives et la crise économique mondiale.

Dans l'intérêt de l'innovation et de la création d'emplois, l'Union européenne fait donc tout ce qui est en son pouvoir pour venir en aide aux PME.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
> «Small Business Act (SBA)» pour l'Europe

Qu'est-ce qu'une PME?

Une petite ou moyenne entreprise (PME) est une entreprise comptant moins de 250 salariés et qui ne dépend pas d'une entreprise plus grande. En outre, le chiffre d'affaires annuel d'une PME doit être égal ou inférieur à 50 millions d'euros et son bilan annuel ne peut dépasser 43 millions d'euros.

On distingue trois types de PME:

- les micro-entreprises, comptant moins de 10 salariés;
- les petites entreprises, comptant entre 10 et 49 salariés; et
- les moyennes entreprises, comptant entre 50 et 249 salariés.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/facts/index_fr.htm
> Définition d'une PME

Qu'est-ce que le «Small Business Act» pour l'Europe?

Au terme d'une large consultation, la Commission européenne a lancé en 2008 un «Small Business Act (SBA)» pour l'Europe, un vaste ensemble de mesures favorables aux entreprises ayant pour but de rendre la vie plus facile aux PME.

Quatre propositions législatives ont été avancées dans le cadre du SBA, dont une visant à renforcer les règles relatives au retard de paiement. Les États membres ont également souscrit à un ensemble de dix principes favorables aux PME, censés guider la conception et la mise en œuvre des politiques tant au niveau de l'UE qu'au niveau national, en vue de permettre aux PME de déployer tout leur potentiel.

Quelles avancées concrètes?

Au cœur du programme se trouve le principe intitulé «Penser aux PME d'abord», qui veut que la priorité soit accordée aux PME dans la définition des politiques et vise à s'assurer que toute nouvelle législation adoptée ne se solde pas par de nouvelles contraintes pour ces entreprises.

Le SBA est parvenu à rassembler un large soutien politique, grâce auquel il a été possible de lever plusieurs milliards d'euros de financement nouveau pour les PME via différents mécanismes. Le SBA comprend également des mesures visant à aider les PME à remporter des marchés publics et à accéder au financement européen pour la recherche. D'autres mesures visent encore à accorder plus de liberté aux autorités publiques pour venir en aide aux petites

entreprises sans se rendre coupables de violation des règles relatives aux aides d'État et à encourager ces mêmes autorités à respecter à la lettre leurs propres délais de paiement.

Le SBA vise en outre à faciliter la création d'entreprises et à encourager le développement de l'esprit d'entreprise chez les Européens en s'attaquant à la peur de l'échec et en mettant en avant des entrepreneurs faisant figure d'exemples.

L'UE s'emploie également à aider les entreprises à tirer parti des possibilités du marché intérieur européen et à exploiter le potentiel qui se dessine dans les économies émergentes.

Suivi et perspectives

La Commission européenne suit de près ses propres progrès et ceux des États membres dans la mise en œuvre du SBA.

Les résultats du réexamen du SBA présentés par la Commission au début de l'année 2011 confirment le message original du SBA tout en l'adaptant au nouvel environnement politique et économique et en y ajoutant de nouvelles actions en vue de répondre aux défis urgents.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
> «Small Business Act (SBA)» pour l'Europe

Priorité aux PME

Le «Small Business Act (SBA)» a pour but d'ancrer au cœur des politiques de l'UE et partout en Europe le principe consistant à penser aux PME d'abord. Il s'agit, concrètement, de consulter les PME avant l'adoption de toute nouvelle législation, de procéder à une analyse des effets de cette législation sur les PME et de venir en aide aux entreprises qui en ont besoin.



Le test PME

Le SBA a placé les PME au centre du processus législatif européen. Depuis le mois de janvier 2009, la Commission européenne applique un «test PME» obligatoire pour vérifier l'incidence des nouvelles politiques et législations européennes sur les petites entreprises.

Aujourd'hui, plusieurs États membres appliquent eux aussi un test semblable au moment d'élaborer leurs politiques nationales; et la Commission européenne encourage les autres à en faire de même.

Conformément au SBA, les nouvelles législations peuvent faire une différence entre les micro, petites, moyennes et grandes entreprises afin de s'assurer qu'aucune ne souffre d'une charge disproportionnée. Les PME peuvent bénéficier d'une aide spécifique, d'une réduction de coûts et de dispenses permettant de s'assurer qu'elles sont traitées sur le même pied que les grandes entreprises.

Par exemple, la Commission européenne a proposé de permettre aux pouvoirs publics nationaux qui le souhaitent de dispenser les micro-entreprises de l'application des règles comptables. Les États membres seraient donc libres de concevoir leurs régimes de comptabilité d'une manière favorable aux petites entreprises, dont beaucoup n'ont pas le luxe de disposer de grands services comptables ayant pour mission de veiller au respect des procédures complexes en matière d'information annuelle. **Jusqu'à 5,4 millions de micro-entreprises pourraient retirer un avantage de l'adoption de règles mieux adaptées à leurs besoins avec, à la clé, jusqu'à 6,3 milliards d'euros d'économies potentielles à l'échelle de l'UE.**

À l'avenir, la Commission européenne proposera également de dresser un «bilan de santé» des législations en vigueur dans les secteurs comptant une forte proportion de PME.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
> «Small Business Act (SBA)» pour l'Europe
> Test des PME

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
> «Small Business Act (SBA)» pour l'Europe
> Réduction des charges administratives

La réduction des charges administratives

Demandez à un entrepreneur ce qui freine sa réussite. À tous les coups, il vous parlera des charges administratives, du temps précieux qu'il est obligé de consacrer à la paperasserie plutôt qu'au développement de son activité. L'UE s'est engagée à réduire de 25%, d'ici à 2012, les charges administratives imposées aux entreprises.

En 2007, la Commission européenne a mis en place un groupe de haut niveau d'experts et d'acteurs économiques indépendants sur les charges administratives, répondant directement à son président, José Manuel Barroso. Ce groupe est chargé de conseiller la Commission sur les progrès à accomplir en vue d'atteindre cet objectif ambitieux.

L'enjeu est considérable. Pour les entreprises, la réduction des charges administratives sera synonyme d'économies et de gain de temps. Celles-ci auront ainsi davantage de temps à consacrer à leur métier de base.

Pour l'Europe, une réduction sensible des charges administratives pourrait entraîner jusqu'à 1,4% d'augmentation du PIB. Les actions déjà entreprises devraient générer une économie d'environ 7,6 milliards d'euros; et d'autres mesures en préparation pourraient amener 30,7 milliards d'euros d'économies supplémentaires si elles reçoivent l'aval du Parlement européen et des États membres.

La simplification des règles de facturation en matière de TVA

De plus en plus, les entreprises, y compris les plus petites d'entre elles, gèrent leur compatibilité par voie électronique. C'est pourquoi les ministres des Finances de l'UE ont, en juillet 2010, convenu de nouvelles règles de facturation simplifiées en matière de TVA.

Jusqu'à présent, l'adoption des techniques de facturation en ligne s'est vue freinée par la complexité des règles de l'UE relatives à la facturation de la TVA, mais cela va changer: dès l'entrée en vigueur de la nouvelle directive, les autorités fiscales accepteront les factures électroniques aux mêmes conditions que les factures classiques sur papier. De nouvelles mesures verront également le jour afin de venir à bout des obstacles juridiques qui entravent l'envoi et la conservation des factures électroniques.

Dorénavant, les États membres ont également la possibilité, s'ils le souhaitent, de mettre en place un mécanisme de comptabilité de caisse pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à deux millions d'euros. Les PME pourraient ainsi attendre d'avoir été payées par leurs clients avant de payer la TVA aux services fiscaux, ce qui permettrait de réduire le handicap de trésorerie auquel elles sont parfois confrontées.



© Fotolia

La Commission européenne estime que l'harmonisation des conditions de traitement des factures électroniques et sur papier pourrait, dans le cas où toutes les entreprises opteraient pour une facturation électronique, générer une économie de 18,4 milliards d'euros.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/rules/index_fr.htm

> Règles du marché européen

> Les bases de l'entreprise

Le principe du guichet unique

Imaginez: vous décelez une niche, vous avez une idée et vous désirez lancer une nouvelle entreprise. Vous êtes impatient(e). Vous voulez lancer votre nouveau produit ou service sur le marché le plus vite possible, mais votre enthousiasme se heurte aux

obstacles bureaucratiques. Un grand classique... mais les choses sont en train de changer.

L'UE sait que les entrepreneurs désireux de lancer une activité sont souvent confrontés à des procédures chronophages et à des formalités administratives excessives. Depuis l'adoption du SBA, les États membres intensifient leurs efforts afin de diminuer le temps et l'argent nécessaires à la création d'une entreprise.

À l'heure actuelle, il faut en moyenne neuf jours et 399 euros pour créer une société privée à responsabilité limitée (contre 12 jours en 2007 et 485 euros en 2007) et les progrès devraient se poursuivre après 2010.

La Commission européenne va même au-delà et entend réduire à un mois maximum la période nécessaire à l'octroi de licences et de permis d'exploitation.

Il peut être frustrant de devoir s'adresser à plusieurs services publics différents pour enregistrer votre entreprise. À l'heure actuelle,

18 États membres ont mis en place des «guichets uniques» centralisant toutes les formalités nécessaires à la création d'une société privée à responsabilité limitée.

Les pouvoirs publics nationaux s'inspirent les uns des autres dans leur effort de simplification des démarches en vue de la création d'une entreprise. La Bulgarie, par exemple, a fusionné neuf procédures en une seule. L'Allemagne a modifié son droit des sociétés afin de simplifier son système de manière à encourager davantage de citoyens à concrétiser leurs idées commerciales. En Slovénie, un guichet unique électronique permet d'enregistrer une nouvelle entreprise en trois jours, voire moins. Ce service permet aux PME slovènes d'économiser annuellement quelque 10,2 millions d'euros.

Dans 22 pays, un «point de contact unique» a également été créé pour venir en aide aux entreprises désireuses d'exporter leurs services. La Commission européenne s'emploie, de concert avec les États membres, à faire de ces points



de contact de véritables portails administratifs en ligne, complets et conviviaux, permettant aux nouvelles entreprises et aux entreprises existantes de s'acquitter plus rapidement des formalités administratives nécessaires. En outre, l'application du principe de communication unique des données («une fois seulement») signifie que les entreprises seront dispensées de communiquer à plusieurs reprises les mêmes informations à différents services publics pour l'obtention d'autorisations ou à des fins fiscales ou statistiques.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
 > Améliorer l'environnement commercial: démarrer, gérer et agrandir une entreprise
 > Procédures de démarrage

ET

http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/economic-sectors/index_fr.htm
 > Services

Vingt fois sur le métier...

Beaucoup d'entrepreneurs aujourd'hui prospères ont rencontré des difficultés lors de leur première aventure commerciale. Cependant, près de la moitié des Européens restent peu enclins à faire affaire avec quelqu'un qui a connu l'échec par le passé et la législation sur les faillites est hostile aux secondes chances.

Les mises en faillite sont à l'origine de 15% des fermetures d'entreprises. Ce phénomène touche chaque année 700 000 PME et 2,8 millions d'emplois. En 2009, la crise financière et la récession économique mondiales ont entraîné une nette augmentation du nombre de cas d'insolvabilité dans la plupart des pays européens.

Alors qu'ils doivent déjà supporter le poids social de l'échec, les entrepreneurs à la recherche d'une seconde chance se trouvent entraînés dans des procédures de faillite pouvant durer entre quatre mois et neuf années, en fonction des États membres. Bien que des études démontrent que les entrepreneurs qui ont connu l'échec apprennent de leurs erreurs, la société a souvent tendance à

sous-estimer le potentiel commercial de ceux qui pourraient retenter leur chance.

Le SBA invite les pouvoirs publics nationaux à faire en sorte que les entrepreneurs honnêtes puissent venir à bout de toutes les procédures juridiques nécessaires à la liquidation de leur société en l'espace d'un an. La Commission européenne, quant à elle, facilite les échanges de bonnes pratiques entre les États membres.

Dans la plupart des pays européens, les entrepreneurs ayant déjà connu l'échec sont placés sur un pied d'égalité avec les nouveaux entrepreneurs, y compris pour l'accès aux aides européennes. La Belgique, la Finlande, l'Irlande, l'Espagne et le Royaume-Uni ont pris des mesures visant à diminuer la longueur des procédures de faillite. Les efforts à accomplir par les États membres restent toutefois considérables.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
 > Améliorer l'environnement commercial: démarrer, gérer et agrandir une entreprise
 > Une deuxième chance dans les affaires



L'accès au financement

Même avant le début de la crise économique, il était difficile pour certaines petites entreprises d'avoir accès aux financements nécessaires pour leur croissance et leurs innovations. L'accès au financement s'avère souvent difficile pour les PME, qu'elles aient besoin d'un prêt voiture pour démarrer une entreprise de livraison ou d'un investisseur en capital-risque pour lancer une start-up en biotechnologie.



Depuis la crise financière de 2008, les banques de nombreux pays se montrent encore plus réticentes à prêter de l'argent aux entreprises, ce qui rend la situation encore plus difficile pour ces dernières.

Le défi consiste à garantir aux PME l'accès à des types de financement adaptés.

Sous l'égide de la Commission européenne, un certain nombre d'organisations représentatives des PME, des banques et d'autres institutions financières se réunissent régulièrement au sein du «Forum sur le financement des PME» pour réfléchir à la meilleure réponse à apporter aux problèmes actuels et aux défis structurels à long terme en matière d'accès au financement pour les PME.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/funding-partners-public/finance/index_fr.htm
> Informations générales sur les financements
> Meilleur accès aux fonds

Un meilleur accès aux emprunts

En Europe, la plupart des entreprises dépendent de prêts bancaires pour assurer leur financement extérieur. Cependant, l'accès à ce type de financement peut être particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de sûreté suffisante, n'ont pas de référence établie, ni d'histoire de crédit.

L'UE soutient les intermédiaires financiers au sein des États membres en garantissant les emprunts. Les banques, sociétés de crédit-bail, fonds de garantie, institutions de garantie mutuelle, banques de développement et toute autre institution financière proposant des fonds aux PME bénéficient ainsi d'un risque réduit qui leur permet d'accorder davantage de crédits aux PME qu'elles ne le feraient dans le cas contraire. Le mécanisme de garanties pour les PME est intégré au programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP). Il est administré par la Commission et le Fonds européen d'investissement (FEI).

Entre 1998 et 2000, près d'un demi-million de PME ont profité des garanties fournies par les instruments financiers européens.

Lancé en 2007, le CIP dispose d'un budget de plus d'un milliard d'euros pour faciliter l'accès aux prêts et aux fonds propres pour les PME là où des failles ont été identifiées dans les marchés. Chaque euro dépensé génère, par effet de levier, en moyenne six euros en capital-risque ou jusqu'à quarante euros en prêts bancaires. D'ici 2013, le CIP devrait donc permettre de lever quelque 30 milliards d'euros de nouveau financement pour les PME auprès des institutions financières. Jusqu'à 400 000 PME devraient en profiter.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/funding-partners-public/finance/index_fr.htm
> Capital, emprunts et garanties bancaires
> Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) - instruments financiers

ET

http://ec.europa.eu/small-business/funding-partners-public/finance/index_fr.htm
> Solliciter des fonds
> Accès aux fonds: accès direct aux intermédiaires financiers nationaux

Le microcrédit

Augmenter l'offre de microcrédit (prêts pour un maximum de 25 000 euros) favorise la création de nouvelles entreprises, stimule la croissance économique et ouvre des portes à des personnes qui, autrement, n'auraient pas de telles possibilités.

Les entrepreneurs éprouvent souvent des difficultés à emprunter de faibles montants. De nombreuses banques considèrent en effet que le microcrédit présente des risques élevés, une faible rentabilité et des coûts administratifs disproportionnés par rapport aux montants prêtés. De nombreux États membres de l'UE possèdent des institutions financières spécialisées dans la microfinance et dont le rôle est de surmonter ces difficultés. L'UE s'emploie activement à aider les

États membres et les régions à améliorer leur offre de microcrédit à destination des entrepreneurs tout en échangeant leurs bonnes pratiques.

Il existe plusieurs mécanismes de garantie des microcrédits au niveau européen: dans le cadre du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP) pour la période 2007-2013, via le Fonds européen d'investissement (FEI); et dans le cadre des fonds structurels, via l'initiative JEREMIE (ressources européennes conjointes pour les PME et les micro-entreprises).

L'initiative JASMINE (initiative de la Commission européenne visant à soutenir le développement du microcrédit en Europe) cible en particulier les personnes victimes de l'exclusion sociale et issues de minorités ethniques qui souhaitent se lancer comme indépendantes. Enfin, l'instrument européen de microfinancement Progress (IEMP) fournit également des microcrédits en ciblant en priorité les personnes désireuses de lancer leur propre activité après avoir perdu leur emploi.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/funding-partners-public/finance/index_fr.htm
> Capital, emprunts et garanties bancaires

Une aide financière de la Banque européenne d'investissement (BEI)

La Banque européenne d'investissement est l'institution de l'UE chargée d'accorder des crédits à long terme. Depuis 2008, elle a renforcé son action en faveur des PME pour contribuer à combler le déficit de financement.

Entre 2008 et 2011, trente milliards d'euros de crédits ont été mis de côté par la BEI pour venir en aide aux PME. Il s'agit d'un effort sans précédent en faveur des entreprises, qui, depuis octobre 2008, a permis d'acheminer des milliards d'euros vers les PME par l'intermédiaire des banques commerciales. La BEI a également libéré un milliard d'euros de capital hybride, un instrument de financement conjuguant les caractéristiques d'un emprunt et d'un apport de fonds propres (financement



«mezzanine») et géré par le Fonds européen d'investissement (FEI).

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/funding-partners-public/finance/index_fr.htm

> Capital, emprunts et garanties bancaires
 > Prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) destinés aux PME

Le financement en fonds propres

On entend par «capital-investissement» les fonds dont dispose une entreprise aux premiers stades de sa croissance (démarrage et développement).

Les petites entreprises innovantes et axées sur la croissance ont besoin de réunir des capitaux (financement en fonds propres) provenant de sources extérieures, parce qu'elles n'ont pas de ressources propres ou ne peuvent pas obtenir de prêts.

Toutefois, de nombreux investisseurs sont réticents à investir dans de jeunes entreprises et des sociétés innovantes à cause des risques élevés et des coûts de transaction, ou parce qu'ils estiment que les retours escomptés sur leur investissement sont insuffisants par rapport au risque encouru.

La Commission travaille en étroite collaboration avec les États membres pour améliorer l'efficacité des marchés de financement en fonds propres, de façon à ce que des projets solides puissent trouver des investisseurs appropriés et afin de renforcer l'ouverture et la concurrence sur le marché européen du capital-risque. Conformément aux bonnes pratiques existantes, la Commission veut encourager les États membres à soutenir l'intervention des investisseurs privés (business angels), notamment au-delà des frontières, et à coopérer avec les fonds de capital-risque.

L'UE entend améliorer l'accès des entreprises au capital-risque via les instruments financiers du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP). Ainsi, le mécanisme en faveur des PME innovantes et à forte croissance (MIC) fournit du capital-risque aux petites entreprises en phase de démarrage ou d'expansion.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/small-business/funding-partners-public/finance/index_fr.htm

> Capital, emprunts et garanties bancaires
 > Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) – instruments financiers

Le financement «mezzanine»

La Commission européenne entend également améliorer les marchés européens de produits financiers conjuguant les caractéristiques d'un prêt et d'un financement en fonds propre. Ces instruments de financement dit «mezzanine» sont susceptibles de venir en aide aux entreprises à divers stades de leur cycle de vie, en période de croissance ou de transmission de leur activité, par exemple.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/funding-partners-public/finance/index_fr.htm

> Informations générales sur les financements
> Meilleur accès aux fonds

Vers plus de liquidités: la lutte contre le retard de paiement

L'accès au financement est une grande source de préoccupation pour les entreprises, mais leur manque de liquidités provient également de leur difficulté à se faire payer dans les temps.

Les délais de règlement des factures varient considérablement à travers l'Europe et dans beaucoup de pays, ces retards entraînent de graves difficultés pour les PME. **C'est pourquoi l'UE a convenu, en octobre 2010, de revoir la directive concernant la lutte contre le retard de paiement afin de mieux protéger les créanciers, qui sont, pour la plupart, des PME, tout en respectant la liberté contractuelle. Les pouvoirs publics qui ne régleront pas leurs factures dans les 30 jours devront s'acquitter d'un taux d'intérêt minimum fixé au niveau européen. Cette mesure devrait permettre d'accroître de 180 milliards d'euros la liquidité des entreprises européennes.**

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/rules/index_fr.htm

> Les bases de l'entreprise
> Lutte contre le retard de paiement

Améliorer l'accès aux fonds de recherche

La Commission continue d'encourager l'accès des PME au septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (7^e PC). **Pour faire en sorte que les PME reçoivent 15% du budget du programme Coopération du 7^e PC (soit 5 milliards d'euros), la Commission lance des appels réservés aux**

PME avec des budgets strictement délimités et apporte un appui amélioré aux utilisateurs sous la forme d'une information accrue et d'activités de sensibilisation.

Le modèle de convention de subvention du 7^e PC a été modifié afin de permettre aux PME de conserver leur statut durant toute la durée de vie d'un projet donné et de ne pas pénaliser celles d'entre elles qui connaîtraient une croissance rapide.

La Commission a dévoilé en avril 2010 un certain nombre de propositions de simplification qui sont mises en œuvre progressivement et contribueront de manière déterminante à rendre le 7^e PC plus accessible.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/funding-partners-public/finance/index_fr.htm

> Innovation, recherche et technologie

À l'échelle nationale: prêter main-forte aux PME

En vue de soutenir la reprise économique, l'UE a apporté en 2009 une série de modifications temporaires à ses règles relatives aux aides d'État, afin de permettre aux États membres de venir plus facilement en aide aux PME. La Commission s'emploie également à simplifier les règles relatives à l'octroi d'aides d'État aux PME. Les pouvoirs publics disposent à présent d'un manuel sur les règles relatives aux aides d'État, qui leur permet de savoir dans les grandes lignes de quelle manière il leur est possible de venir en aide aux PME conformément aux nouvelles dispositions.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/rules/index_fr.htm

> Règles de concurrence
> Guide sur les règles relatives aux aides étatiques destinées aux PME

À l'échelle européenne: accroître la cohésion

De toutes les politiques de l'UE, la politique de cohésion est celle qui apporte le plus grand soutien aux PME. Cinquante-cinq milliards d'euros sont réservés à l'appui aux entreprises pour la période 2007-2013. Près de 50% de ce montant, soit **environ 27 milliards d'euros, est directement destiné aux PME. Le reste des fonds est destiné à soutenir les investissements productifs indépendamment de la taille des entreprises. Une large part devrait cependant revenir également aux PME.**

Le Fonds social européen (FSE) reconnaît également le rôle particulier joué par les PME dans la création de nouveaux emplois et **prévoit d'investir 14 milliards d'euros supplémentaires, axés principalement sur l'aide directe aux entreprises, notamment les PME, afin de les aider à s'adapter à l'évolution de leur environnement commercial.**

Les parts relatives allouées aux PME diffèrent d'un État membre à l'autre, en fonction des besoins et des priorités au niveau national. Les PME bénéficient de diverses mesures d'appui destinées, entre autres, à améliorer l'accès au financement, à accroître le recours aux TIC, à développer des capacités d'innovation et de R&D au niveau local et régional, à mettre en place des infrastructures et services d'appui à destination des PME, à promouvoir la coopération entre les entreprises, les institutions de recherche et les pouvoirs publics (en matière de transfert technologique, par exemple) au sein d'une même région ou entre régions d'un même pays ou de pays limitrophes, à favoriser l'adoption de technologies et de systèmes de gestion environnementaux et innovants dans les PME, à promouvoir l'esprit d'entreprise et l'éducation en la matière et à améliorer le potentiel de ressources humaines des PME.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/funding-partners-public/finance/index_fr.htm

> Investissement des entreprises

La promotion de l'esprit d'entreprise

L'un des axes principaux du «Small Business Act (SBA)» pour l'Europe consiste à favoriser le développement de l'esprit d'entreprise au sein de la population européenne. Divers programmes existent pour informer sur les possibilités de carrière pour les entrepreneurs en devenir et éveiller l'enthousiasme de citoyens de tous âges et de toutes origines pour le métier d'entrepreneur.



En 2010, un sondage Eurobaromètre a révélé que seuls 45% des Européens privilégieraient une carrière d'indépendant par rapport à un statut de salarié, contre 55% des Américains et 75% des Chinois.

L'Europe attache beaucoup d'importance à relever le défi de la promotion de l'esprit d'entreprise. Pour cela, elle soutient des réseaux (comme les réseaux de femmes entrepreneurs), stimule l'éducation à l'esprit d'entreprise et facilite la mobilité et les échanges de bonnes pratiques.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
> Promouvoir l'entrepreneuriat

La Semaine européenne des PME

La première Semaine européenne des PME a eu lieu en mai 2009, douze mois à peine après la publication par la Commission européenne du «Small Business Act».

Trente-six pays se sont joints au mouvement et ont organisé divers événements mettant à l'honneur les entrepreneurs, de manière à permettre à ceux-ci de nouer de précieux contacts tout en améliorant la visibilité du métier d'entrepreneur auprès du grand public.

Lors de la **deuxième Semaine européenne des PME en mai 2010**, plus de **1 500 événements ont rassemblé un nombre estimé de 3,3 millions de personnes**. L'accent a été placé sur l'information au sujet des structures d'aide aux PME et la reconnaissance de la contribution des entrepreneurs à la prospérité, à la création d'emplois, à l'innovation et à la compétitivité en Europe. Une nouvelle Semaine européenne des PME sera organisée en 2011.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
> Promouvoir l'entrepreneuriat
> Semaine européenne des PME

Les échanges de bonnes pratiques

Un aspect essentiel des efforts déployés par l'Europe en vue de la stimulation de l'esprit d'entreprise consiste à favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière d'élaboration des politiques.

La Commission européenne coopère avec les États membres afin d'identifier des exemples d'excellence, susceptibles d'être partagés, en matière de politique des PME. Une base de données de bonnes pratiques, regroupant des exemples de bonne application des principes du «Small Business Act», a ainsi vu le jour.

Ces dix dernières années, les pays participants ont rassemblé plus de 600 exemples de bonnes pratiques. Les décideurs politiques peuvent s'inspirer des expériences des autres et les adapter à leurs réalités locales. Ainsi, en 2009, la Belgique a fait savoir que son système de «primes écologiques» pour les entreprises investissant dans des technologies vertes s'inspirait de mesures semblables prises aux Pays-Bas. L'Estonie à, quant à elle, reconnu que sa nouvelle procédure de préfaillite avait été conçue sur le modèle des procédures en vigueur en Allemagne, en Finlande et en Autriche.

Cette fertilisation croisée des idées s'étend au-delà des frontières de l'UE aux pays candidats et aux pouvoirs publics de nos voisins européens.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
> Bonnes pratiques

Le Prix européen de l'esprit d'entreprise

Le Prix européen de l'esprit d'entreprise a été créé en 2006 par la Commission européenne pour reconnaître et récompenser l'excellence dans l'action des pouvoirs publics en faveur de l'esprit d'entreprise et des PME.

Tous les ans, un jury européen de haut niveau sélectionne les meilleures pratiques parmi plus de 300 initiatives en compétition dans les premiers tours nationaux. Ce concours contribue à mettre en évidence les meilleures pratiques en matière de promotion de l'esprit d'entreprise et des PME aux niveaux local, régional et national.

En 2010, le Prix européen de l'esprit d'entreprise a été décerné au projet français «Résidences d'entrepreneurs» de l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne, une initiative visant à encourager les entrepreneurs à établir une activité dans la région d'Auvergne, souvent perçue comme rurale et reculée. Les participants bénéficient d'un appui personnalisé et d'un financement qui ont déjà permis la création de 600 emplois dans la région.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
> Bonnes pratiques
> Prix des entreprises européennes

Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs

Un apprentissage auprès d'un entrepreneur expérimenté peut contribuer au succès de votre propre projet commercial. C'est pourquoi l'UE vient en aide aux jeunes qui ont des idées et veulent tirer parti de l'enseignement d'un entrepreneur qui connaît déjà les ficelles du métier.

Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs offre la possibilité aux nouveaux entrepreneurs de développer leur savoir-faire commercial en partant travailler au sein d'une PME ailleurs en Europe. Ils y apprennent, auprès des entrepreneurs hôtes, comment surmonter les obstacles et développer une entreprise solide.

Ce programme renforce la valeur du marché intérieur et encourage les entrepreneurs à jeter

un coup d'œil au-delà de leurs frontières. Les jeunes entrepreneurs passent jusqu'à six mois à l'étranger. Ils en reviennent avec un plan d'activité affiné et un précieux réseau de contacts.

724 entrepreneurs ont participé au programme d'échange durant ses 21 premiers mois d'existence, en 2009 et 2010. Au cours des prochaines années, le programme compte soutenir en moyenne 800 échanges par an, impliquant 1 600 entrepreneurs.

Des entrepreneurs qui bougent

Luca Poli, chirurgien italien à l'esprit d'entreprise développé, a passé trois mois en Espagne, dans un centre de bien-être dirigé par Francine Huaman, une femme entrepreneur expérimentée.

«Cela fait plus de deux ans que j'envisage de lancer ma propre entreprise, mais il faut du temps pour développer ses idées, lever des fonds, trouver une implantation, etc. Quand est apparue la possibilité de participer au programme Erasmus, mon idée était certes déjà développée, mais elle méritait encore d'être affinée. J'ai donc passé les mois de juillet à septembre en Espagne auprès d'une chef d'entreprise expérimentée et j'ai profité du programme pour mettre mes idées à l'épreuve», explique Luca Poli.

«J'ai été ravie de recevoir Luca dans mon centre de bien-être. L'expérience s'est si bien passée que je rejouerai le rôle d'entrepreneur hôte à l'avenir», déclare Francine Huaman.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
> Promouvoir l'entrepreneuriat
> Erasmus pour les jeunes entrepreneurs

L'esprit d'entreprise au féminin

Il est certes important de faciliter l'accès au financement et de diminuer les charges administratives, mais il peut être tout aussi important d'aller à la rencontre des entrepreneurs potentiels, de leur fournir des informations sur les modalités de création d'une entreprise, de mettre en avant des exemples à suivre et d'organiser des systèmes de parrainage, notamment pour encourager les femmes à saisir leur chance dans le monde des affaires.

L'UE entend s'assurer que les femmes disposent de toutes les informations nécessaires pour les aider à démarrer leur propre

entreprise. C'est le but poursuivi par le «réseau européen des ambassadrices de l'esprit d'entreprise» créé en 2009. Les quelque 250 femmes entrepreneurs européennes qui composent le réseau mènent campagne auprès des écoles, des universités, des groupements d'entrepreneurs et des médias afin de partager leur réussite et d'encourager les femmes de tous âges à laisser libre cours à leur esprit d'entreprise et à lancer leur propre affaire. En «racontant leur histoire», elles font office d'exemples à suivre.

La Commission européenne est également en train de mettre en place un «réseau européen de parrainage pour les femmes entrepreneurs» dans le but d'accroître les chances de réussite des nouvelles femmes entrepreneurs via la mise à disposition, par l'intermédiaire du portail Women@Business, d'outils pratiques



Luciana Delle Donne, Officina Creativa Soc. Coop Sociale, Italie

© Commission européenne



personnalisés à destination des femmes récemment diplômées.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
 > Promouvoir l'entrepreneuriat
 > Entrepreneuses

L'éducation à l'esprit d'entreprise

L'esprit d'entreprise est une compétence clé pour la vie, qui stimule la créativité, l'évaluation et la prise de risques, ainsi que l'innovation. L'esprit d'entreprise est la capacité à concrétiser des idées.

Compte tenu de l'importance croissante accordée par les systèmes éducatifs à l'apprentissage fondé sur les compétences, plusieurs États membres commencent à attacher beaucoup de valeur à l'esprit d'entreprise. Certains ont même inclus l'éducation à l'esprit d'entreprise aux programmes de l'enseignement secondaire. Un tiers des États membres environ sont en train d'élaborer des stratégies ou plans d'action nationaux en faveur de l'éducation à l'esprit d'entreprise. Toutefois, certains doivent encore intensifier leurs efforts.

Au-delà de l'enseignement secondaire, l'esprit d'entreprise fait à présent aussi partie des programmes de formation professionnelle dans une majorité de pays de l'UE, même si des lacunes considérables persistent. Dans l'enseignement supérieur, les cours d'esprit d'entreprise restent trop souvent dispensés uniquement aux étudiants déjà engagés dans des études économiques ou commerciales.

- En Espagne, les étudiants de l'enseignement secondaire de la région des Asturies sont invités à gérer une mini-entreprise d'import-export dans le cadre du programme éducatif régional. Des enquêtes ont révélé qu'environ 16 % des étudiants participant à des mini-entreprises à l'école créeront plus tard leur propre entreprise.
- En Irlande, les étudiants de l'Institut technologique de Dublin sont invités à organiser un événement de charité en guise d'examen sur l'esprit d'entreprise.
- À l'université de Strathclyde, au Royaume-Uni, la faculté de musique appliquée dispense des cours sur l'esprit d'entreprise à ses étudiants, dans la mesure où elle sait que ses diplômés sont susceptibles de poursuivre une carrière d'indépendant.

La Commission européenne travaille de concert avec les États membres pour s'assurer que les enseignants ont accès à une formation sur l'éducation à l'esprit d'entreprise et à des supports éducatifs innovants sur le sujet.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
 > Promouvoir l'entrepreneuriat
 > Éducation et formation à l'entrepreneuriat

L'accès aux marchés

Tirer parti du marché intérieur de l'UE

Le marché intérieur européen compte 500 millions de consommateurs, mais bien trop de PME omettent de regarder au-delà des frontières de leur propre État. L'UE vient de lancer une offensive majeure en vue de parachever le marché intérieur et de libérer le potentiel énorme de l'Europe.

La Commission européenne a dévoilé au mois d'octobre 2010 un «Acte pour le marché unique», lequel comprend un train complet de mesures visant à venir à bout des obstacles entravant les relations commerciales au sein de l'UE. Il s'agit de contribuer à niveler les différences entre les règles nationales, à mettre fin aux doublons de procédures et à combler le déficit d'informations au sujet des opportunités commerciales.

L'Acte comprend des mesures spécifiques qui aideront les PME à innover, à créer de nouveaux modèles commerciaux, à accéder plus facilement au financement, à commercialiser des biens et services au-delà de leurs frontières nationales et à évoluer dans un environnement moins bureaucratique.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/rules/index_fr.htm
> Entreprises transfrontalières au sein de l'UE
> Acte pour le marché unique

Simplifier le droit des sociétés

L'une des meilleures manières de stimuler les échanges transfrontaliers est de permettre aux PME d'exercer leurs activités dans toute l'UE sans avoir à établir des sociétés distinctes dans chacun des États membres dans lesquels elles sont actives. Le statut de «société privée

européenne» proposé par la Commission doit permettre de lever les obstacles à la concrétisation du marché intérieur.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/policy-statistics/policy/index_fr.htm
> Améliorer l'environnement commercial: démarrer, gérer et agrandir une entreprise
> Société privée européenne

Commercialiser ses services

Entrée en vigueur à la fin de l'année 2009, la directive relative aux services dans le marché intérieur promet d'insuffler un élan majeur aux entreprises désireuses d'offrir leurs services dans plusieurs États.

Elle facilite la mise en place d'une entreprise de services pouvant exercer dans toute l'Europe et permet aux entreprises de s'acquitter des formalités relatives, par exemple, à l'obtention de permis et d'autorisations environnementaux via un point de contact unique dans chacun des États membres.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/economic-sectors/index_fr.htm
> Services

Comprendre les normes

Les PME se plaignent qu'il est parfois trop complexe de se conformer aux normes européennes. Elles doivent être mieux informées au sujet des normes et des effets possibles de celles-ci sur leur activité.

En réponse à ce problème, les détails des normes sont dorénavant publiés sur un site web dédié qui explique la manière dont

les normes en question touchent certains secteurs. En outre, un service d'assistance ainsi qu'un portail relatifs aux normes sont en train d'être mis en place pour les PME. La Commission européenne investit également dans des initiatives visant à encourager la participation de PME au processus d'élaboration des normes et à appuyer les petites entreprises dans la défense de leurs intérêts.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/rules/index_fr.htm
> Normes
> La normalisation et les PME

Protéger la propriété intellectuelle

Souvent, ce ne sont pas les avoirs matériels qui constituent l'actif le plus précieux des PME, mais bien leur propriété intellectuelle. Cet atout précieux doit être préservé à tout prix lors de l'expansion vers de nouveaux marchés.

La mise en place d'un système peu onéreux et simple d'utilisation pour la protection de la propriété intellectuelle constitue l'une des principales priorités de l'UE en matière de soutien aux PME et de parachèvement du marché unique. L'UE s'emploie à mettre en place un brevet européen unique, accompagné d'une instance commune de règlement des litiges en matière de protection des brevets, ce qui entraînerait une réduction sensible des coûts pour les PME, ainsi qu'une meilleure sécurité juridique.

Les coûts associés au dépôt d'une marque commerciale à l'échelle européenne ont déjà été réduits pour toutes les entreprises, grâce à un accord politique sur une réduction de 40% des redevances et sur la simplification des procédures de dépôt.

Le service d'assistance IPR Helpdesk est accessible gratuitement par courrier électronique

et met à disposition des ressources en ligne sur les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle dans le cadre des projets financés par l'UE. Toutes les PME ont en outre accès à un service distinct d'assistance sur les droits de propriété intellectuelle en Chine, qui fournit des conseils avisés sur les questions de protection des DPI en Chine et en lien avec celle-ci.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/innovation-research-copyright/index_fr.htm
> Propriété intellectuelle

Remporter des marchés publics

L'UE entend s'assurer que les PME obtiennent la part qui leur revient dans les marchés publics européens et tirent pleinement parti de leur potentiel. Les dernières études ont révélé que les PME remportent 34% des marchés publics publiés à l'échelle de l'UE, alors qu'elles représentent 52% de l'économie dans son ensemble.

La Commission a rédigé un **code de bonnes pratiques à l'intention des États membres et des pouvoirs adjudicateurs, avec des exemples de la manière dont il est possible d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics**. Le réseau «Entreprise Europe» (Enterprise Europe Network) s'emploie, quant à lui, à former les entreprises et à faciliter le dialogue entre les pouvoirs publics et les PME.

Les efforts de la Commission visent également à renforcer la transparence des marchés publics et à faciliter la participation des entreprises aux appels d'offres organisés dans d'autres pays. Par exemple, seuls les marchés publics dépassant un certain montant doivent obligatoirement être publiés dans toute l'UE via le portail européen des marchés publics Tenders Electronic Daily (TED), mais **les pouvoirs publics ont à présent la possibilité d'utiliser le portail pour publier de plus petits appels d'offres**. Le système eCertis aide les entreprises et les pouvoirs publics à comprendre les différents types de formalités administratives

nécessaires pour la participation aux appels d'offres paneuropéens. Qui plus est, 2011 verra le lancement, via TED, d'un outil en ligne de recherche de partenaires commerciaux. Ces évolutions font écho à la tendance de plus en plus marquée à consulter les appels d'offres et documents y afférents par voie électronique: en 2007, 58% des acquéreurs publics et 42% des entreprises utilisaient des outils de marchés publics en ligne; en 2010, ils étaient 73% et 82% respectivement.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/funding-partners-public/business-procurement/index_fr.htm
> Contrats publics

L'innovation: la clé du succès

Vous voulez renforcer votre présence sur les marchés locaux, étendre vos activités au sein de l'UE ou tenter votre chance sur les marchés émergents? Dans tous les cas, la clé du succès sera bien souvent de disposer d'un produit innovant. Toutefois, l'innovation n'est pas forcément synonyme de produit de haute technologie. Elle peut prendre la forme de modèles commerciaux, de concepts, de stratégies de marque ou de services inédits.

Dans le cadre de sa stratégie d'«Union de l'innovation», dévoilée en octobre 2010, l'UE entend concentrer ses politiques d'innovation et de recherche sur les défis clés auxquels est confrontée notre société, comme le changement climatique, la performance énergétique et l'évolution démographique, qui présentent un potentiel économique considérable. L'Union de l'innovation a pour objectif d'accélérer nos méthodes de conception, de développement, de production et d'intégration de solutions à la vie quotidienne des citoyens. Elle vise également à s'attaquer aux obstacles qui empêchent actuellement aux idées d'accéder au stade de la commercialisation, comme les coûts élevés des brevets, la fragmentation du marché, le manque de capital-risque et les pénuries de compétences.

Bond en avant prodigieux et prix Nobel pour des innovateurs européens

Le physicien néerlandais Andre Geim et son associé britannique Konstantin Novoselov ont reçu le prix Nobel de physique 2010 pour leur travail sur le graphène, un nouveau matériau dérivé du carbone d'une épaisseur d'à peine un atome, qui est non seulement le plus fin, mais également le plus résistant des matériaux connus. Ce travail de recherche exploratoire pourrait déboucher sur de nombreuses applications allant de la fabrication de transistors de graphène ultrarapides et ultralégers à celle d'écrans tactiles transparents, ainsi que de cellules photovoltaïques et de panneaux lumineux.

Le travail révolutionnaire des deux scientifiques a été financé en partie par le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) de l'UE.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/innovation-research-copyright/index_fr.htm
> Innovation et R&D
> Politique européenne d'innovation

L'éco-innovation: accompagner le changement

Un grand potentiel commercial réside dans le développement de solutions «durables» en réponse aux problèmes de la vie quotidienne. L'éco-innovation, c'est-à-dire la création de nouveaux produits, services ou procédés présentant un bénéfice pour l'environnement, joue un rôle essentiel dans la concrétisation de l'objectif de l'UE consistant à générer une croissance et des emplois «durables».

En 2008, le secteur écologique employait près de 3,4 millions de personnes dans l'UE, pour un chiffre d'affaires supérieur à 300 milliards d'euros. On estime le taux de croissance du secteur, après correction de l'inflation, à 5,9%. Celui-ci semble donc promis à un avenir brillant.

Pour la période 2008-2013, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) dispose de 200 millions d'euros à consacrer à des projets d'éco-innovation. La Commission encourage également le développement de pôles d'éco-innovation et s'emploie à lever les obstacles qui entravent le transfert de savoir-faire entre petites entreprises dans le secteur des technologies environnementales.

Même les PME qui ne participent pas directement au développement de produits écologiques destinés à la commercialisation ont un rôle à jouer. L'investissement dans des solutions environnementales génère souvent des diminutions de coûts, et donc, une augmentation de la compétitivité pour les entreprises. La Commission européenne étend donc son réseau d'experts en environnement et en performance énergétique auxquels les PME peuvent faire appel par l'intermédiaire du réseau «Entreprise Europe».

Sun City: un modèle de vie urbaine durable

Héliopolis (ou la «Cité du soleil») était la capitale de l'Égypte ancienne. Une autre «Cité du soleil», Sun City, aux Pays-Bas, est la toute première ville au monde à émissions carboniques neutres. Avec ses 1 700 logements, elle pourrait servir de modèle d'aménagement urbain durable. Située à Heerhugowaard et soutenue par l'UE, la ville a été construite sur un terrain auparavant couvert de tourbières. Son électricité est générée par trois éoliennes, ainsi que par une kyrielle de panneaux solaires. Qui plus est, les eaux usées y sont purifiées à l'aide de roseaux naturels, tandis que le CO₂ de l'atmosphère est absorbé par une forêt voisine.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/environment-business/index_fr.htm

Les PME et l'économie numérique

L'économie numérique présente un potentiel d'innovation majeur pour les PME actives dans les hautes technologies et capables de développer des produits de niche. Toutefois, les compétences numériques permettent également à des entreprises plus traditionnelles d'accroître leur compétitivité. C'est pourquoi l'Europe s'emploie à lever les obstacles qui entravent les marchés numériques, à construire la confiance dans les réseaux virtuels, à garantir l'interopérabilité des services numériques et à stimuler l'acquisition de compétences numériques.

L'UE désire que les PME jouent pleinement leur rôle. La Commission a lancé une série d'actions pilotes paneuropéennes à grande échelle censées contribuer à la création, en Europe, d'une «filiale numérique globale» à l'échelle de secteurs économiques entiers.

Il sera déterminant, pour l'avenir des industries numériques en Europe, de disposer des bonnes compétences dans tous les secteurs. Une première campagne de sensibilisation, intitulée «Semaine européenne des compétences numériques» a eu lieu en mars 2010. La plupart des 35 pays participants sont déjà en train d'élaborer leurs propres initiatives en matière de compétences et d'alphabétisation numériques. Une initiative intitulée «De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois» a également été adoptée. Elle regroupe, au sein d'un conseil, diverses parties prenantes chargées de se pencher en particulier sur le manque d'adéquation entre l'offre et la demande de compétences numériques.

À l'intention des PME, la Commission a élaboré, dans le cadre du réseau européen de soutien numérique aux PME (eBSN), un nouveau guide en ligne des solutions de «eBusiness». Ce guide offre un aperçu du marché des solutions informatiques et d'«affaires en ligne» et aide les entreprises à trouver et choisir les logiciels, solutions et prestataires de service les plus adaptés à leurs besoins.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/innovation-research-copyright/index_fr.htm
> Maîtriser les technologies de l'information

Aide à l'internationalisation: le réseau «Entreprise Europe Network»

Il n'est pas toujours facile de pénétrer de nouveaux marchés. Trouver des partenaires commerciaux internationaux, obtenir un financement de l'UE et acquérir de nouvelles technologies sont autant de facteurs qui peuvent faire la différence; et c'est là qu'intervient le réseau «Entreprise Europe Network».

L'Entreprise Europe Network rassemble 589 organismes spécialisés dans le soutien aux entreprises issus de 47 pays, dont les 27 États



© Fotolia



© Fotolia

membres de l'UE. Au cours des deux dernières années, les 3 000 collaborateurs de terrain du réseau sont venus en aide à plus de deux millions d'entreprises ambitionnant de s'internationaliser, en organisant, par exemple, des événements axés sur la recherche de partenaires commerciaux et en jouant le rôle de «guichet unique» pour l'obtention d'avis éclairés sur des questions aussi diverses que la propriété intellectuelle, le droit de l'UE ou les normes européennes. Récemment, le réseau a ouvert 15 points de contact en Chine et en Corée du Sud, afin de faciliter l'accès des PME européennes à ces marchés attirants.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/support/contacts-services/index_fr.htm

Le temps est venu de parcourir le monde...

Même si, pour la plupart des PME, la priorité reste d'exploiter le marché intérieur européen, il peut être très fructueux d'ouvrir ses horizons à la recherche de marchés à croissance plus rapide.

Selon les études, une PME sur huit à peine a traité avec des partenaires commerciaux extérieurs à l'UE au cours des trois dernières années, mais celles qui ont eu des échanges commerciaux avec l'extérieur de l'Europe ont connu une plus forte croissance en matière d'emploi et de chiffre d'affaires.

L'UE investit dans le soutien aux entreprises soucieuses de s'internationaliser. Des bureaux d'assistance, à l'instar du Centre européen des entreprises et des technologies en Inde, peuvent aider les PME à comprendre les marchés émergents. L'UE prévoit également l'implantation de centres d'affaires en Chine et en Thaïlande. Un conseil de base sur les lois et les cultures locales peut faire la différence entre l'échec et le succès, en particulier pour

les PME. Le service d'assistance sur les DPI en Chine offre également des conseils d'experts sur les questions de propriété intellectuelle dans le pays et en relation avec celui-ci.

Des équipes chargées de faciliter l'accès aux marchés ont également été mises en place dans 30 marchés clés pour l'exportation, tandis que les délégations de l'UE, les États membres et les organisations d'entreprises européennes partagent leur expérience et leur savoir-faire dans le but de surmonter les entraves au commerce. L'UE intensifie également ses efforts en vue de la réduction des obstacles non tarifaires en se reposant sur sa politique commerciale pour encourager une plus grande ouverture de secteurs qui restent encore largement hors de portée des PME, à l'instar du secteur des services et des marchés publics.

Rendez-vous en ligne pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/international-business-outside-europe/index_fr.htm



© Fotolia





Commission européenne

De grands projets pour les petites entreprises Ce que fait l'UE pour les PME
Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne

2011 — 24 p. — 29,7 x 21 cm
ISBN 978-92-79-18958-6
doi:10.2769/10581



Office des publications



Cette publication a été financée sous le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) qui vise à encourager la compétitivité des entreprises européennes.

ISBN 978-92-79-18958-6
doi:10.2769/10581



9 789279 189586